

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : Mme GARRET (pouvoir M. MARTIN) - Mme DELEBARRE (pouvoir M. MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Personnel municipal - Renouvellement de contrat**

Madame Hervieu, au nom des commissions du Personnel, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations successives, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le recrutement, puis le renouvellement du contrat du médecin contrôleur du personnel municipal. Son engagement, qui arrive à expiration le 31 décembre 2007, sera, en application de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, renouvelé par le biais d'un contrat à durée indéterminée.

Il y a lieu de redéfinir, dans ce cadre, les caractéristiques de cet emploi.

Il s'agit d'un poste d'une durée hebdomadaire de travail de quinze heures. Son titulaire est chargé des visites médicales d'embauche, des contre-visites éventuelles des personnels municipaux, d'établir des rapports d'expertise en matière d'invalidité, de déterminer les prises en charge des accidents du travail ou maladies professionnelles. Il a également un rôle de conseil du service d'hygiène en matière de placements d'office .

Cadre d'emplois de référence pour le niveau de recrutement et la rémunération : médecin territorial.

La rémunération de la personne concernée par ce contrat comprendrait, en plus du salaire de base, un régime indemnitaire fixé par référence au régime indemnitaire versé aux agents de la Ville placés sur le grade de référence et une prime de fin d'année correspondant à la valeur mensuelle de cet indice, au prorata des mois d'exercice.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions du Personnel, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider le renouvellement du contrat du médecin contrôleur du personnel municipal dans les conditions proposées ;
2. dire que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifs.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 DEC. 2007



PUBLIÉ LE 27.12.07